

CG pour les cours de formation de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger

- **Conditions d'admission** : Sont admis au cours tous les moniteur·ice·s intéressés qui souhaitent encadrer un camp de vacances dans la discipline sportive J+S Sport de camp / Trekking (LS/T). En principe, les moniteur·ice·s de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (SJAS) et de l'Organisation des Suisses de l'étranger (ASO) ont un droit de priorité sur les places libres dans les cours de formation.

Cours de moniteur·ice LS/T sport des jeunes, y compris le cours d'introduction de moniteur·ice LS/T sport des enfants (cours de base) : L'âge minimum pour suivre le cours est de **18 ans** (c.-à-d. que les participant·e·s ont atteint la majorité avant le cours). La fréquentation d'un **cours de sauveteur est une condition obligatoire** pour participer au cours. Veuillez joindre à l'inscription une copie du certificat de secourisme ou du permis de conduire.

- **Inscription** : L'inscription se fait via la base de données de la SJAS. La confirmation du cours de sauveteur est envoyée séparément par mail à stebler@sjas.ch. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. **La date limite d'inscription provisoire est le 15 janvier 2025.** Après avoir rempli le formulaire d'inscription sur la base de données et envoyé les documents requis, une **confirmation** est envoyée.
- **Frais de cours** : les frais de cours s'élèvent à **350.00 CHF**. Les participant·e·s doivent prendre en charge les frais de cours ainsi que les frais de déplacement aller et retour. Les frais de cours sont remboursés si, après avoir réussi le cours, deux camps de vacances SJAS et/ou ASO sont codirigés en l'espace de quatre ans dans la fonction correspondant à la reconnaissance J+S.
- **En cas de raisons majeures, l'organisation se réserve le droit d'annuler les cours de formation jusqu'à trois semaines avant la semaine de cours.**
- **Frais d'annulation** :
 - A partir de la confirmation et jusqu'à 3 jours après la confirmation = pas de frais d'annulation ;
 - A partir de 4 jours après confirmation jusqu'au 15 janvier = 20 % du prix total ;
 - Du 16 janvier au 31 janvier = 50 % du prix total ;
 - Du 1er février au 28 février = 75 % du prix total ;
 - A partir du 1er mars jusqu'à kick-off/au cours = 100 % du prix total.
- **Présence** : pour réussir le cours, il faut entre autres **être présent à 100% (y compris le kick-off !)**. Des exceptions ne peuvent être accordées que dans certains cas de rigueur (p. ex. funérailles, mesures COVID-19 ordonnées par les autorités, etc.) et en accord avec la direction principale du cours.
- **Photos / vidéos** : En participant, le·la participant·e accepte que des photos et des vidéos des participants soient prises pendant le cours et qu'elles soient utilisées sur les sites web et les réseaux sociaux ainsi que sur le matériel publicitaire comme les brochures, les dépliants, etc. de la SJAS et de l'ASO. Bien entendu, nous n'utiliserons que des photos et des vidéos qui respectent la personnalité du participant·e. En cas de refus, il faut immédiatement le signaler par écrit avant le kick-off à stebler@sjas.ch.
- **L'assurance** est à la charge des participant·e·s.
- **Questions juridiques** : le lieu de juridiction est Berne. Le droit applicable est le droit suisse.